



## Question écrite 20/17 du conseiller communal DéFI Emmanuel De Bock concernant la couverture de places en crèches publiques/privées dans la commune par rapport aux autres communes de la Région bruxelloise.

Je souhaiterais, à l'occasion de la création de nouvelles places de crèches, connaître le nombre de places qui sont désormais offertes par la commune et le cpas à nos habitants ?

Combien de places sont occupées par des enfants habitant la commune d'Uccle ?

Si vous avez les chiffres actualisés par crèche publique, je vous saurais gré de me les transmettre en annexe de la présente question.

Vu qu'Uccle a le taux de couverture le plus élevé de la Région bruxelloise, quelle est le plan de la commune par rapport au nombre de places qu'il souhaite offrir à ses habitants ucclois, et à ses habitants non-ucclois ? Le Collège a-t-il fait l'évaluation de dispositifs alternatifs comme des chèques-crèche pour les familles qui n'auraient pas accès aux crèches publiques ?

Je remercie d'avance le Collège pour ses réponses.

### Réponse:

En tant que pouvoir organisateur, la Commune offre actuellement **216 places** d'accueil d'enfants au sein des 4 crèches communales, **25 places** au sein des 2 haltes d'accueil et **91 places** au sein des 4 pré-gardiennats ; soit un total de **332 places**. Les conditions d'accueil des enfants sont différentes pour les 3 structures. Celles-ci figurent dans les règlements d'ordre intérieur, approuvés par l'ONE et le Conseil Communal et sont consultables sur le site de la commune.

A ce jour, il y a **49 enfants non Ucclois, soit 14,8 %, qui** sont accueillis dans nos structures d'accueil. Le ROI des crèches, consultable sur le site de la commune, stipule qu'au moment de la signature du contrat d'accueil par les parents, nos crèches ne sont accessibles qu'aux enfants d'habitants Ucclois et de membre du personnel communal.

Le CPAS offre au sein de la crèche Asselbergs **36 places**. Le pourcentage de non Ucclois ne nous est pas connu.

Les crèches et haltes d'accueil privées, situées sur le territoire de notre commune, sont en capacité d'accueillir actuellement +/- 1000 enfants. Ce chiffre est très fluctuant car, du fait de structures parfois vétustes, l'agrément donné par l'ONE ou Kind en Gezin peut être suspendu ou retiré. Avant que l'ONE ou Kind en Gezin en autorise l'exploitation, l'avis conforme de la commune est demandé pour l'aspect urbanistique et de salubrité des lieux. La liste de ces milieux d'accueil, est reprise dans la **brochure « Garde d'Enfants »** éditée par l'Echevinat des Crèches et régulièrement mise à jour. Elle est consultable sur le site de la commune et donnée à tous les parents faisant une demande de place en crèches. Le pourcentage d'enfants non Ucclois inscrits dans ces structures d'accueil ne nous est pas communiqués.

La moyenne de couverture en accueil petite enfance de notre commune est de 63,1%, ce qui nous situe juste après Etterbeek (statistiques 2018 - pour 2019 il n'y pas encore de chiffres publiés). Ce chiffre ne nous aide pas pour connaître le pourcentage de couverture en accueil d'enfants Ucclois car

Le nombre d'enfants non Ucclois dans les structures privées situées sur notre territoire n'est pas connu.

Suite à la rénovation et agrandissement futur de la crèche du Chat, notre capacité sera augmentée de 12 places ; accordées par l'ONE dans le plan Cigogne 2014 en raison de la situation de la crèche dans un quartier moins favorisé de notre commune et que les crèches doivent le plus possible rester des structures de proximité des lieux d'habitation des parents. Aucune nouvelle place de crèches n'est à ce jour programmée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La rénovation de la crèche effectuée suivant les nouvelles normes émises par l'ONE pourrait toutefois nous mettre en bonne position pour obtenir 6 nouvelles places en 2022.

Le Collège n'a par ailleurs pas fait d'évaluation de dispositifs alternatifs comme des chèques-crèche pour les familles qui n'auraient pas accès aux crèches publiques.